

le 4 juillet 2024

Les enseignant.es artistiques des conservatoires Issy et Vanves se sont rassemblées le 1<sup>er</sup> juillet au siège de GPSO pour protester contre le non renouvellement du contrat de la professeure de violoncelle. Depuis 5 ans, elle donne pleine satisfaction : les équipes pédagogiques en apportent le témoignage. Les parents et les élèves ne comprennent pas cette décision...

## LA QUALITÉ ET LA CONTINUITÉ DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE REMIS EN QUESTION !



### La CGT DENONCE UNE SITUATION ARBITRAIRE

Certes, la collègue a été reçue par la directrice de l'établissement, mais cette dernière n'a jamais formalisé par écrit les soit-disant manques d'implication et de suivi pédagogique des élèves. Il y a de quoi douter de l'argumentation de la directrice qui n'a pas pu produire les preuves de ce qu'elle avançait, malgré nos demandes.

**En réalité, cette collègue occupe un emploi contractuel depuis 5 ans (Cdd 1 an, 3 ans, 1 an) ce qui est illégal.**

Les comptes rendus d'entretien professionnel indiquent que l'agent donne satisfaction et remplit ses missions.

La directrice désavoue les évaluations positives produites de 2021 à 2023 par le directeur adjoint – qui a quitté la collectivité – ce qui indique que la direction du conservatoire n'avait pas la même perception de la situation.

Selon les agents, il n'y a toujours pas de fiches de postes nominatives alors que la CGT les réclame au Directeur Général depuis plus de 2 ans.

**La collectivité doit progresser dans le respect des droits des fonctionnaires et contractuels.**

La CGT ne compte pas en rester là car cette situation individuelle est l'arbre qui cache la forêt. Déjà, une autre collègue qui vient de réussir son concours de PEA

est « sermonnée » par la directrice du conservatoire pour avoir envoyé un courrier au Président demandant sa mise en stage de titularisation au grade de PEA.

**Ces pratiques managériales doivent cesser immédiatement.** L'agent adresse ses demandes à son employeur sous couvert d'information à sa hiérarchie. C'est normal !

C'est l'employeur qui gère la carrière des agents et qui a la responsabilité des recrutements de fonctionnaires et contractuels, pas la directrice du conservatoire !

### SITUATIONS DE SOUFFRANCE AU TRAVAIL ?!

***Ne restez pas seul, la CGT-GPSO peut vous aider !***

Les risques psychosociaux (RPS) :

- ▶ le stress lié au travail et à ses conditions (surcharge de travail, manque de moyens, d'autonomie...);
- ▶ les pressions internes (déstabilisation, conflit...);
- ▶ l'épuisement professionnel...
- ▶ Peur du non renouvellement du Cdd

Les conséquences sur la santé sont multiples.

La CGT conseille aux agents de :

- ➔ **se faire accompagner**
- ➔ **signaler au Président par écrit les faits qu'ils subissent.**

Les articles 80 et 6 quater A de la loi du 6 août 2019 portant sur les droits et devoirs des fonctionnaires

## LA LUTTE CONTINUE ! NOS REVENDICATIONS

instaurent un dispositif de signalement obligatoire pour l'employeur.

### CONTRE LE MANAGEMENT ABUSIF POUR UN ENCADREMENT RESPECTUEUX

### CONTRE LE CLIMAT DE PEUR & LES PRESSIONS PSYCHOLOGIQUES POUR DES CONDITIONS DE TRAVAIL SÉRÉNES ET POSITIVES POUR TOUS

La CGT porte des revendications dans l'intérêt du service et continuera à vous informer. Nous sommes plus forts en jouant collectif. **Pour gagner vos revendications, syndiquez-vous !**